



LES AUTHENTIQUES DE LA CUISSON

ELEMENTS NEUTRES

NOTICE D'INFORMATION



NOTICE D'INFORMATION
FR_PRO700_ELEMENTS NEUTRE-REV.A
Rédigé par ECE le 25/09/19
Révisé par ECE le 25/09/19

APPLICABLE A :

V07173	V07053	V07054	V07074	V07055
V07056	V07096	V07057	V07058	V07059
V07060	V07101	V07172	V07044	V07045
V07069	V07070	V07071		

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. AVANT-PROPOS	1
2. CONTACTS UTILES	1
3. GARANTIE	1
4. RESTRICTIONS D'USAGE	1
5. RECYCLAGE DE L'ÉQUIPEMENT EN FIN DE VIE	1
INSTALLATION	2
1. GÉNÉRALITÉS	2
2. MANUTENTIONS	2
3. MONTAGE ET PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES	2
4. PLAQUETTE SIGNALÉTIQUE	2
NETTOYAGE & ENTRETIEN	2
1. AVERTISSEMENTS	2
2. NETTOYAGE	2

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Indice de révision	Auteur de la révision	Date de la révision	Nature de la révision
A	ECE	25.09.2018	Rédaction



INTRODUCTION

1. AVANT-PROPOS

Nous vous remercions d'avoir choisi les équipements Charvet pour votre installation. Nos équipements sont conçus et fabriqués en France par nos équipes, engagées à la poursuite de cinq objectifs : La robustesse, la performance, l'hygiène, l'ergonomie, et la sécurité. Si toutefois, et malgré notre engagement et nos efforts, vous rencontrez un problème avec l'un de nos produits, notre service après-vente est à votre écoute.

2. CONTACTS UTILES

Pour toute information, ou demande d'ordre commerciale :

✉ info@charvet.fr

☎ +33 (0) 4 76 06 64 22

Pour toute demande d'assistance technique, notre SAV :

✉ sav@charvet-sa.fr

☎ +33 (0) 4 76 06 64 22

3. GARANTIE



INFORMATION

La garantie est portée sur le contrat de vente. Pour toute installation, ou intervention sous garantie, s'adresser à un revendeur agréé. Par ailleurs, nous vous rappelons que la garantie CHARVET ne couvre pas les détériorations imputables à une mauvaise installation, utilisation ou à un entretien inadéquat. Merci de bien vouloir lire cette notice dans son intégralité.

4. RESTRICTIONS D'USAGE



INFORMATION

Cet équipement ne doit être utilisé que par des personnes qualifiées. Il convient que l'installateur dispense une formation à l'utilisation de l'équipement à l'issue de l'installation. Cette formation doit donner lieu à la remise de la notice d'information de l'équipement à l'utilisateur final.

La société CHARVET rappelle par ailleurs que ses équipements ne sont pas conçus pour être utilisés par des personnes aux capacités physiques, sensorielles, ou intellectuelles réduites, à moins que ces dernières soient sous la surveillance d'une personne engageant sa responsabilité et pouvant garantir leur sécurité.

5. RECYCLAGE DE L'ÉQUIPEMENT EN FIN DE VIE



INFORMATION

Exclusivement pour la France :

Conformément au décret n°2014-928 du 19 Août 2014, relatif à l'élimination des déchets et équipements électriques et électroniques, la société Paul CHARVET assure l'organisation et le financement de la collecte et du traitement des EEEs professionnels mis sur le marché à partir du 13.08.2005. À ce titre, la société CHARVET adhère à ECOLOGIC, éco-organisme agréé par l'état.

Modalités de prise en charge :

En fin de vie, le matériel devra être palettisé et mis à disposition du transporteur sur un lieu accessible. Sauf circonstances exceptionnelles, le matériel ne devra pas avoir été démantelé, même partiellement. Dans le cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge. Par ailleurs, toutes les demandes inférieures à 500 Kgs devront faire l'objet, soit d'un apport volontaire à un point de collecte, soit d'un enlèvement chez l'utilisateur final qui sera à sa charge en dessous de 500 Kgs.

Pour toute demande d'enlèvement :

www.e-dechet.com

+33 (0) 1 30 57 79 14

INSTALLATION

1. GÉNÉRALITÉS

Il est impératif que l'installation soit réalisée par un installateur qualifié. Ce dernier procédera à l'installation du matériel dans les règles de l'art, en se conformant aux instructions de cette notice et aux réglementations locales.

Lors de l'installation, une attention toute particulière doit être accordée aux réglementations en matière de prévention incendie de l'établissement concerné.

2. MANUTENTIONS

Pour toute manutention, laisser l'équipement sur son socle en bois jusqu'à implantation définitive. Déballer et vérifier le bon état de l'équipement.



AVERTISSEMENT

En cas d'avarie :

En cas d'avarie, il convient de porter des réserves par écrit sur le bordereau de livraison et de les confirmer au plus tard sous 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur.

3. MONTAGE ET PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES

L'équipement doit obligatoirement être mis de niveau avant utilisation. Afin d'effectuer ce réglage, il est possible de régler chaque pied (ou boulon de réglage pour les équipements à monter sur socle maçonné) individuellement.

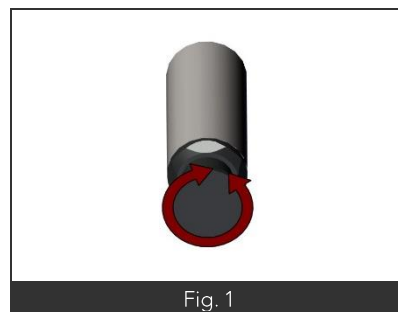


Fig. 1

4. PLAQUETTE SIGNALÉTIQUE

Chaque élément dispose d'une plaque signalétique. L'emplacement de cette dernière diffère en fonction de l'élément.

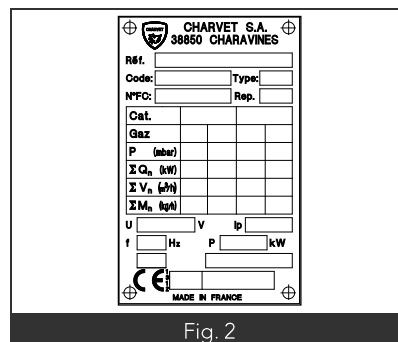


Fig. 2

NETTOYAGE & ENTRETIEN

1. AVERTISSEMENTS



AVERTISSEMENT

Avant de procéder au nettoyage de l'équipement, veiller à ce que la température des éléments à manipuler soit supportable ou vous équiper de protections adaptées.

Préférer nettoyer et entretenir cet équipement après l'avoir mis hors tension.

Cet équipement ne doit pas être nettoyé aux moyens de projections d'eau, de jets d'eau sous pression ou de vapeur d'eau.

L'utilisation d'eau de javel et/ou acide, même très dilués, est absolument proscrite.

2. NETTOYAGE

Le nettoyage de l'élément sera réalisé avec une éponge mouillée à l'eau savonneuse (Ou autre produit détergent neutre). En cas de salissure incrustée, il est possible d'utiliser une éponge à récurer, en prenant soin de frotter dans le sens du polissage (Risque d'altération de l'élément). Rincer à l'eau claire, et sécher à l'aide d'un chiffon légèrement gras.